



CONVENTION GÉNÉRALE D'OUVERTURE DE CRÉDIT

TRANSPORT GILMYR INC.
GILMYR LOGISTIQUE INC
GARAGE GILMYR INC

Ci-après appelées "les compagnies"

Retourner par télécopieur: **1-418-248-4011**

Retourner l'original par la poste:

Gilmyr

315, chemin du Coteau, Montmagny, QC, G5V 3R8

BUREAU DE DIRECTION

Président: _____

Vice-président: _____

Trésorier: _____

MARGE DE CRÉDIT MINIMUM REQUISE :

NOM DE VOTRE BANQUE OU DE VOTRE CAISSE POPULAIRE:

Nom: _____

Numéro du compte:

FOURNISSEURS POUVANT VOUS SERVIR DE RÉFÉRENCES:

(SVP écrire lisiblement)

Nom: _____

Nom: _____

Nom: _____

**COMPAGNIE OU RAISON SOCIALE CI-APRÈS
APPELÉE "LE DÉBITEUR"**

Nom de la compagnie: _____

Nature du commerce: _____

Adresse: _____

Ville: _____

Code Postal:

Téléphone:

Télécopieur:

Adresse courriel: _____

Numéro de taxe provinciale: _____

Numéro de taxe fédérale: _____

Depuis combien de temps êtes-vous en affaire? _____

Responsable des comptes à payer: _____

Membre d'un groupement d'achats? _____

Numéro de commandes exigés? Oui Non

NOM DE VOTRE DIRECTEUR DE COMPTE (BANQUE OU CAISSE) :

Nom: _____

Téléphone:

Télécopieur:

NUMÉROS DE CES FOURNISSEURS: (IMPORTANT)

(SVP écrire lisiblement)

Téléphone:

Télécopieur:

Téléphone:

Télécopieur:

Téléphone:

Télécopieur:

CONDITIONS

1. Le paiement complet de chaque facture est exigible 30 jours après la facturation. Ce délai expiré, le client s'engage à payer les 'COMPAGNIES' un intérêt au taux de 2% par mois (26,8% par année) calculé et composé mensuellement à compter de la date d'échéance de chaque facture.
2. Le soussigné, dûment mandaté aux fins des présentes, consent, dès la signature de la présente, à ce que tout représentant des 'COMPAGNIES' inc puisse obtenir de tout bureau de crédit, organisme de financement et fournisseurs, tous les renseignements dont ils auraient besoin en rapport avec la présente demande et ce consentement vaudra pour toute la durée de la présente demande d'ouverture de crédit. De plus, ce consentement vaut particulièrement pour la ou les banques et le ou les fournisseurs plus hauts décrits dans la présente demande d'ouverture de compte et d'approbation de crédit.
3. La présente demande de crédit prendra effet dès qu'elle aura été approuvée par le service de crédit de les 'COMPAGNIES' .
4. Le client sera en demeure d'exécuter l'une quelconque des obligations stipulées à sa charge aux termes des présentes par le seul écoulement du temps pour exécuter telle obligation et ce, sans qu'une mise en demeure ne soit requise.
5. Les parties aux présentes déclarent que tous les litiges pouvant survenir entre elles seront réglés par le Code civil du Québec et à cette fin elles élisent domicile dans le district judiciaire de Québec, lequel district sera le seul compétent pour entendre tels litiges.
6. Toute réclamation du client doit être reçue par les 'COMPAGNIES' dans les dix jours qui suivent la réception de la marchandise par celui-ci, à défaut de quoi le client sera présumé l'avoir reçu en bonne condition de livraison. De plus, le "débiteur" se tient responsable de toutes les facturations faites à une tierce partie.
7. Le débiteur convient que la présente OUVERTURE DE CRÉDIT pourra être transmise dûment signée par télécopieur à les «COMPAGNIES» et que cette copie reçue par télécopieur fasse preuve contre le débiteur comme si ce document était un original.
8. Je, soussigné, cautionne et m'engage solidairement avec le client aux termes des présentes, en faveur de les 'COMPAGNIES' à garantir l'exécution de toutes et chacune des obligations présentes et futures du client envers les 'COMPAGNIES'. De plus, je renonce au bénéfice de division et de discussion et je déclare avoir lu au long des conditions de la demande d'ouverture de compte et d'acceptation de crédit.

SIGNATAIRE AUTORISÉ / FONCTION / GARANTIE

MAJUSCULES

DATE